

SÉANCE DU 04 DECEMBRE 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-trois, le quatre décembre à quatorze heures, le Comité Syndical, s'est réuni à la Communauté de communes Sor et Agout, après avoir été convoqué par le Président conformément aux dispositions des articles L.2122-8 et L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation :
28 novembre 2023

Date d'affichage :
28 novembre 2023

Nombre de délégués en exercice : 60

Délibération n° : 04122023 /2.2

Nombre de voix délibératives :
45

Membres titulaires présents : 35

Jean-Paul ALRAN, Alain ASTIE (pouvoir de Jean-Luc DARGEIN-VIDAL), Bernard BARRIER, Denis BAYLE, Jacques BIAU (pouvoir de Francis REMIOT), Alain BOUISSET, Alain CLERGUE, François COLLADO, Alex DE NARDI, Jean-Luc ESPITALIER, Jean-Marc FEDOU, Sylvain FERNANDEZ, Didier GAVALDA (pouvoir de Michel FARENC), Gilles GINESTET, Gaëtan GÖBBELS, Jean-Pierre GOS, Xavier ICHARD, Patrice JACQUET, Nicolas LEROUX (pouvoir de Frédéric ICHARD), Eric LEROUX, Didier MAHOX, Jacques MAURY, Daniel MAYNADIER, Franck MONNERET, Marc MONTAGNÉ, Alain OURLIAC, Jean-Claude PINEL, Vincent RECOULES, Michel SABLAYROLLES (pouvoir de Jean-François FALGAYRETTES), Jacques SALVETAT, Jean-Marc SOULAGES, Jean-Marc TARROUX, Didier VALAX (pouvoir de Michel BUFFEL), Jean-Claude VERNIER (pouvoir de Vincent COLOM), Olindo VIVAN.

Membres titulaires représentés : 3

Elián COMENT (représenté par Martine HOUDET), Christian HAMON (représenté par Thierry FOULCHÉ), Myriam VIGROUX (représentée par Jérôme CORSO).

Membres suppléants présents : 3

Jérôme CORSO (représente Myriam VIGROUX), Thierry FOULCHÉ (représente Christian HAMON), Martine HOUDET (représente Elián COMENT).

Membres titulaires excusés ayant donné pouvoir : 7

Michel BUFFEL (pouvoir à Didier VALAX), Vincent COLOM (pouvoir à Jean-Claude VERNIER), Jean-Luc DARGEIN-VIDAL (pouvoir à Alain ASTIE), Jean-François FALGAYRETTES (pouvoir à Michel SABLAYROLLES), Michel FARENC (pouvoir à Didier GAVALDA), Frédéric ICHARD (pouvoir à Nicolas LEROUX), Francis REMIOT (pouvoir à Jacques BIAU).

Membres titulaires excusés : 15

Jean-Charles BALARDY, Sylvain CALS, Pierre ESCANDE, Jean ESQUERRE, Gérard FABRE, Serge GAVALDA, Lionel GERVAUX, Emile GOZE, Joël IMBERT, Frédéric JOURDE, Alain LEMONNIER, Marc MADERN, Noël MEYSSONNIER, Jean-Paul RAYSSAC, Mickaël VIATGE.

Objet : Adhésion compétence numérique FNCCR

Monsieur le Président rappelle que le SDET adhère à la FNCCR en tant qu'Autorité Organisatrice de la distribution d'Energie (AODE) mais aussi sur les compétences Transition Energétique et Eclairage Public.

La FNCCR intervient également dans des activités spécifiques en matière de numérique :

- La gestion des données territoriales (standard de données, open data, cartographie, archivage, RGPD).
- Les usages du numériques et smart services (objets connectés, cyber-sécurité, inclusion, e-administration).
- Les infrastructures numériques (génie civil télécom, FT th, Wifi, tétra, réseaux LoT, téléphone mobile, points hauts).

Dans le cadre du Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS), le Président propose au Comité syndical d'adhérer à la compétence numérique de la FNCCR afin de bénéficier des aspects réglementaires, techniques et organisationnels. Le montant de la cotisation pour l'année 2024 s'élèvera à 4 780.94 €.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Décide** d'adhérer à la compétence numérique de la FNCCR

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre figure la signature et la liste des membres présents.

Certifié conforme
A Albi, le 04 décembre 2023

Le Président
M. Alain ASTIE

Le secrétaire de séance
M. Alain OURLIAC

